

ANABOLISANTS ET PRODUITS DOPANTS – BILAN 2004

(Fiche établie par la Direction Générale des Douanes sur l'action de l'administration des douanes dans le cadre de la lutte contre les trafics de produits dopants)

Durant l'année 2004, **1 842 constatations** portant sur des **produits anabolisants et autres produits dopants** ont été effectuées contre 136 au cours de l'année précédente (soit un résultat près de quatorze fois supérieur).

Elles ont conduit à la saisie de **466 124 produits** présentés sous des formes et conditionnements divers (ampoules, comprimés, gélules, poudre, seringues auto-injectables, etc.), soit une quantité près de trois fois supérieure à celle enregistrée pour l'année 2003 (161 363 produits saisis). Sans atteindre le niveau observé en 2001 (près de 950 000 produits interceptés), ce résultat qui s'inscrit de nouveau sur une courbe ascendante, atteste de la vigilance des services douaniers pour faire obstacle à ce trafic apparemment très lucratif pour ceux qui s'y livrent.

Progression des saisies depuis 2000

| Année | Nombre de constatations | Nombre de produits saisis |
|-------|-------------------------|---------------------------|
| 2000 | 76 | 618 577 |
| 2001 | 100 | 937 706 |
| 2002 | 65 | 45 394 |
| 2003 | 136 | 161 363 |
| 2004 | 1 842 | 466 124 |

La majeure partie de ces constatations a été réalisée lors de contrôles à l'importation et ce, notamment, à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, la quasi-totalité des prises opérées sur ce site étant liée à la surveillance et au contrôle des envois par la poste (poste aux lettres) ou du fret express. Les contrôles effectués sur ces vecteurs d'acheminement particulièrement sensibles ont confirmé d'ailleurs l'existence de nouvelles filières d'approvisionnement liées à la généralisation de la vente à distance et à la multiplication de l'offre sur Internet. Fait nouveau toutefois, il a été mis au jour lors de contrôles à l'exportation, quelques cas de trafics trouvant leur source en France même et visant à l'approvisionnement de consommateurs domiciliés dans différents pays européens voire nord-américains.

Les saisies résultant de contrôles à la circulation ou à la détention ont été effectuées de manière dispersée, sur l'ensemble du territoire, avec toutefois, à l'inverse de l'année précédente, une fréquence plus marquée dans le sud de la France et plus particulièrement sur la Côte d'Azur (en 2003 ces constatations étaient plutôt circonscrites à l'Ile-de-France et la région Nord-Est). Certaines de ces constatations opérées par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) résultent de l'exploitation d'informations communiquées par les services en charge du dédouanement postal et de la mise en oeuvre de dispositifs de surveillance visant à confondre les acteurs des trafics éventés.

Tendance déjà relevée en 2002 et 2003, on note la présence beaucoup moins fréquente de DHEA et un resserrement de l'éventail des produits découverts qui apparaissent plus limités en nombre qu'auparavant.

La métrandiénone, la nandrolone, la testostérone, le stanozolol restent les « valeurs sûres » de ce trafic avec le clenbutérol. Les saisies d'éphédrine qui s'étaient multipliées en 2003 sont apparues moins fréquentes.

25 constatations portaient sur au moins 1 000 produits (pour une quantité totale de 370 126 produits) dont 9 portant chacune sur plus de 5 000 produits (pour une quantité totale de 340 242 produits) ; parmi celles-ci, la plus grosse prise (qui figure au nombre des plus importantes réalisées au cours des cinq dernières années) était constituée d'un chargement de 200 000 comprimés (2000 boîtes) de métrandiénone en provenance de Pologne et à destination du Royaume-Uni, quantité permettant d'alimenter pendant plusieurs mois un trafic lucratif. Elle a été effectuée, au mois de mai 2004, aux abords du tunnel sous la Manche lors du contrôle d'un poids lourd transportant des éléments de machines-outils parmi lesquels étaient dissimulés ces produits dopants.

Comme l'année précédente, on note une diminution marquée des constatations portant sur des substances en provenance des Etats-Unis et la réapparition de l'Asie (Pakistan, Thaïlande) comme zone de production ou d'expédition d'une grande partie des produits interceptés (trafic postal).

Le contrôle des voyageurs mais aussi celui des marchandises d'origine tierce présentées au dédouanement, a mis en exergue quelques importations illicites de produits (nandrolone et testostérone) acquis en Egypte.

En Europe, l'Espagne apparaît comme l'une des principales sources d'approvisionnement (près de 95 000 produits en provenance de ce pays ont été interceptés) ainsi que la Grèce et l'Italie. A ce titre, il convient de signaler la découverte au Perthus (Pyrénées-Orientales), au mois de juillet 2004, lors du contrôle d'un véhicule de tourisme arrivant d'Espagne et à bord duquel se trouvaient deux ressortissants slovènes, de 10 800 ampoules de testostérone. Ces produits étaient dissimulés derrière les garnitures des deux ailes arrière du véhicule.

Plusieurs constatations opérées par les services de la direction régionale des douanes de Nice (Alpes-Maritimes) ont par ailleurs révélé l'achat en Italie, par des particuliers adeptes du culturisme, de produits divers (testostérone, mestérolone, clenbutérol) à l'aide de fausses ordonnances médicales. Dans un des cas ayant abouti à la découverte de plus de 700 produits, les personnes interpellées ont avoué avoir acheté les ordonnances vierges lors d'une visite à un salon consacré au culturisme organisé en Ile-de-France.

Parmi les trafics émergents, deux cas se démarquent. Ils ont mis en lumière l'existence de filières agissant discrètement à l'intérieur du territoire français et visant à approvisionner une clientèle recrutée dans divers pays européens voisins ou plus lointains ainsi qu'au Canada et aux Etats-Unis.

Ainsi, cinq interventions de l'échelon nantais de la DNRED, dans un centre de tri postal de Loire-Atlantique, ont permis de mettre fin à un trafic trouvant sa source dans cette région ; elles ont conduit à l'interception de 626 plis postaux contenant au total 83 375 produits proposés à la vente en ligne.

Dans un second cas mis au jour dans le cadre de la coopération administrative avec les douanes canadiennes, il est apparu qu'un particulier domicilié dans l'Hérault avait organisé un trafic à grande échelle visant à satisfaire une clientèle nationale mais surtout canadienne à laquelle était proposée à la vente sur le site Internet créé par l'intéressé, différents produits qu'il se procurait lui-même auprès de fournisseurs démarchés également via Internet. Un dispositif de surveillance associant différents services douaniers a permis, d'une part d'identifier les flux entrant et sortant liés à ce trafic et, d'autre part, de confondre son instigateur qui avoua avoir déjà écoulé quelque 39 000 produits en réalisant un bénéfice d'environ un euro sur chaque produit vendu. Cette action d'envergure a abouti à l'interception de 6 785 doses et 192 ampoules renfermant des substances diverses (nandrolone, stanozolol, testostérone, etc.) d'une valeur estimée à plus de 28 000 €.

Comme cela avait déjà été observé au cours des trois années précédentes, le trafic des produits anabolisants à usage vétérinaire paraît s'être complètement effacé en 2004 devant celui des substances à seul usage sportif.

D'une manière générale, les saisies ont été le plus souvent opérées à l'encontre de particuliers qui ont avoué avoir acheté ces produits pour leur usage personnel ou celui de tiers dans le cadre de la pratique d'une activité sportive. Comme l'année précédente, la discipline sportive la plus concernée par les trafics mis au jour durant l'année 2004 demeure, une fois encore, le culturisme. Quelques cas ont attesté aussi de pratiques de dopage impliquant des adeptes du sport cycliste. Un coureur cycliste amateur exerçant la profession de vendeur dans un magasin de cycles a ainsi été trouvé en possession de différents produits (caféine, EPO, « Pot belge », etc.) fréquemment cités lors des affaires de dopage impliquant le milieu du cyclisme.

Dans quelques cas, des personnes en prise directe avec le milieu du sport (amateur ou professionnel) en qualité de formateur ont été impliqués dans les trafics découverts. A ce titre, ont été interpellés notamment, un éducateur sportif, un professeur de sport, une athlète étrangère de haut niveau exerçant à titre bénévole des fonctions d'entraîneur dans un club universitaire du nord de la France.

Aucun athlète français de haut niveau, n'a été impliqué dans les affaires réalisées par la douane durant l'année écoulée.

“Source : DGDDI D/3-Colloque Sport et dopage du 28 novembre 2005 à Chambéry”